

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



ELEVATION TERTIOM

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable faisant offre au public,
Siège social : 21 Rue Fortuny -75017 Paris
930 614 078 RCS PARIS

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2026 se tenant sous la forme de consultation écrite

Conformément aux dispositions statutaires et au regard des modalités de tenue des assemblées générales, les associés sont invités à participer et à voter à cette assemblée par voie électronique.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de la SCPI ELEVATION TERTIOM se tiendra par voie électronique sur première convocation le 30 juin 2026 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- 1- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- 2- Quitus à la Société de Gestion
- 3- Affectation du résultat
- 4- Approbation des opérations résumées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier
- 5- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Ordinaire se tiendra selon les mêmes modalités le 13 juillet 2026 pour délibérer sur le même ordre du jour.

Projets de résolutions

Première résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance, ainsi que du commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports, les comptes, l'état patrimonial, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice 2025 ainsi que les opérations qu'ils traduisent.

Deuxième résolution

Quitus à la Société de Gestion

L'Assemblée Générale donne à la Société de Gestion quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 telles qu'elles lui sont proposées par la Société de Gestion.

Elle décide que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui s'élève à 1 326 721,06 € sera distribué en totalité aux associés.

L'Assemblée Générale décide également de prélever la somme de 437 152 € sur le compte de report à nouveau afin de compléter la distribution déjà versée.

L'Assemblée Générale prend acte que le solde du compte de report à nouveau, après affectation, s'élèvera à 11 388 €.

Quatrième résolution

Approbation des opérations résumées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier, prend acte de ce rapport et approuve sans réserve les conventions qui y sont visées.

Cinquième résolution

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités de publication légale et de dépôt.

La société de gestion
ELEVATION CAPITAL PARTNERS